

Fiche de poste

**Enseignant mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées**

**Texte(s) de référence :** Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées.

- Décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

**Titres et diplômes requis :**

- Instituteur ou professeur des écoles spécialisé titulaire du CAPA-SH.

**Profil du poste**

**Missions**

- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des familles – ou des élèves s'ils sont majeurs – pour les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés.
- Participer à l'instruction des dossiers notamment aux volets « Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ».
- Suivre les dossiers : contacts avec les différents partenaires, recherche d'établissements ou de services, questions relatives au PPS.
- Effectuer les liaisons et les articulations avec l'IEN-ASH, les enseignants référents, les inspecteurs de l'Education nationale du premier degré, les chefs d'établissements et directeurs d'établissement spécialisés.
- Contribuer à des actions d'information et de formation.
- Exercer d'autres missions nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des PPS.

**Compétences requises**

- Bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, des politiques et législations sociales concernant les personnes handicapées, particulièrement sur les questions de scolarisation.
- Bonnes capacités d'écoute, d'adaptabilité permettant de développer le travail en équipe.
- Efficacité dans la gestion de son temps, dans la mise en place d'outils de travail.
- Qualités de rigueur, d'organisation et aptitude à la conduite de réunions.
- Disponibilité.
- Bonne maîtrise des outils bureautiques souhaitée (traitement de texte – tableur).

**Conditions d'exercice**

La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'Etat mis à disposition.

**Implantation du poste**

MDPH Laon

**Candidatures**

**Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae** devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

**Mode de nomination**

Commission départementale

**Contact**

Secrétariat ASH : [ienash02@ac-amiens.fr](mailto:ienash02@ac-amiens.fr) – 03 23 26 22 12